

PV de l'AG du 30 septembre 2020

16 h 30

Espace Agora – Collège Saint-Michel (Fribourg)

Partie statutaire

1. Salutation et ordre du jour

Cette AG remplace celle du mois de mai qui n'a pas pu se tenir à cause du confinement. Le président ouvre l'assemblée à 16 h 37 et salue les membres présents, leur souhaite la bienvenue et les remercie d'être présents. Il remercie le Recteur du Collège Saint-Michel de nous accueillir à nouveau dans l'espace Agora. Toutefois, il regrette que l'AG n'ait pas pu avoir lieu à l'aula par manque d'esprit d'ouverture de certaines personnes de SM : cela aurait permis à un plus grand nombre de membres d'y assister. Il excuse un certain nombre de membres qui ne peuvent être présents ce soir, pour des raisons professionnelles ou familiales.

Cette AG a été convoquée, selon les statuts, par le biais du bulletin annuel d'information, en version uniquement électronique cette année.

2. Élection des scrutateurs

Membres présents : 27 (majorité à 14).

Scruteurs : Dario et Stéphane.

Le président explique la façon dont cette AG se déroulera : une première partie, statutaire, jusqu'à 17 h 30 environ ; elle sera notamment consacrée au rapport annuel du président, au compte 2019 et au budget 2020, à la fixation des cotisations, à l'élection du comité, au remplacement des membres qui cessent leur activité au sein des représentations ; une partie non statutaire consacrée au mot d'ordre de l'AFPESS sur la révision du plan de prévoyance de la CPPEF, au relation AFPESS-FEDE et aux mandats de l'assemblée.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mai 2019

Le PV, que l'on n'a pas placé dans le bulletin cette année, est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport annuel du président

Le rapport du président porte sur les éléments suivants :

Au niveau syndical

1. Révision du plan de prévoyance.

Au niveau pédagogique,

1. LESS/RESS

2. Concept qualité

3. Numérisation de l'enseignement/« concept AVEC (BYOD) »

4. Pétition pour la baisse des effectifs des classes

5. Fin de l'année scolaire/examens finals

6. Nouveau site internet

Remarques de membres

Les chefs de service auraient décidé de supprimer de facto les congés payés, hors congés maternité.

Défense de membres

1. Défense individuelle :

2. Recrutement de nouveaux membres :

5. Comptes 2019, rapport des vérificateurs des comptes.

La parole est donnée à Serge Castella.

Comme les comptes ont été présentés dans le bulletin, le caissier se contente de demander à l'Assemblée s'il y a des questions. Il rappelle l'importance de payer les cotisations : si les comptes continuent à être aussi déficitaires, il faudra réduire les dépenses, ce qui aura pour conséquence d'abandonner certains dossiers.

Ces comptes ne suscitent pas de questions.

Le 3 septembre 2020, François Guisolan et Nicole Carron ont vérifié les comptes de l'AFPESS pour l'année 2019. Ils ont pu constater la bonne tenue de la comptabilité et vérifier les opérations comptables sur la base des pièces présentées. L'exercice 2019 se solde par une perte de CHF 9'213.55. Ainsi, au 31 décembre 2019, le capital de la société s'élève à CHF 22'789.95. Ils demandent à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2019 et de décharger le caissier, Serge Castella, en le remerciant pour le sérieux de son travail. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Élection des vérificateurs des comptes

Stéphane Delley et Yves Suter fonctionneront comme vérificateurs des comptes.

L'Assemblée accepte à l'unanimité de leur confier ce mandat.

7. Budget 2020

Budget 2020			
	Dépenses	Recettes	
	Aufwand	Ertrag	
Cotisations		55 800.00	Mitgliederbeiträge
Protekta, prime	3 500.00		Protekta, Prämien
Salaires prés.-vice-prés	41 000.00		Gehalt Präsident u. Vizepräsident
Comité	6 500.00		Komitee, Sitzungsgelder
Cotisations FAFE	2 100.00		Mitgliederbeiträge DFL
Frais de secrétariat	20.00		Sekretariatskosten
Bulletin AFPESS	700.00		Bulletin VFM
Taxes Poste	200.00		Posttaxen
Représentations SSPES	200.00		Repräsentationen VSG
Site internet	250.00		Internet
Divers	800.00		Verschiedenes
Excédent des recettes	530.00		Überschuss
Excédent des dépenses			Fehlbetrag
	55 800.00	55 800.00	

8. Fixation de la cotisation

La cotisation est maintenue à 180 francs.

9. Élection du comité et du président

Quatre membres du comité cessent leur mandat : Emmanuel Mejia, Olivier Suter, Angelo Piller et Serge Castella ; seul Urs Schneider continue son mandat.

Quatre nouveaux membres rejoignent le comité : pour l'ECGF, Delphine Hospenthal et Jörg Schwendimann, pour SC, Anna Pedrojetta ; pour SM, Vincent Robadey. Ils sont élus par l'assemblée par applaudissement.

Il manque des représentants de deux établissements : G et CS.

10. Admission des nouveaux membres

Une quinzaine de nouveaux membres ont rejoint notre association. Nous comptons actuellement 320 membres sur un total de 625 enseignants, soit un temps de représentations de 51.2%. Il est important que nous encourageons nos collègues à rejoindre notre association afin que nous soyons le plus représentatif possible, d'autant plus qu'un certain

nombre de nos collègues prendront leur retraite à cause de la réforme de la caisse de pension.

11. Remplacement des membres qui mettent fin à leur activité au sein des délégations

Comme un certain nombre de membres quittent leur fonction, le comité recherche des personnes susceptibles de les remplacer dans les différentes représentations, par exemples pour l'AD de la FEDE ou celle de la FAFE.

Partie non statutaire

Mot d'ordre pour la caisse de pension

Présentation de l'argumentaire du comité de l'AFPESS :

Les arguments pour voter oui sont les suivants. Il est très difficile de maintenir aujourd'hui le système de primauté de prestations (taux historiquement très bas, ratio retraités/ actifs, idéologie des experts, etc) ; l'Etat met en tout, en tenant compte des mesures transitoires, de la hausse des cotisations croissantes et de l'augmentation salariale, un peu plus de 800 millions, ce qui équivaut à 60% de l'effort ; les conditions de retraite paraissent acceptables en comparaison intercantonale ; le projet doit être soumis en votation et la solution proposée lui garantit de grande chance d'être accepté.

Les arguments pour le non sont d'abord qu'il ne s'agit pas d'un bon accord : on travaillera plus longtemps pour des rentes moindres et une baisse de pouvoir d'achat (à cause de cotisation croissante) ; les pertes pourraient être plus importantes que prévues (9,5% maximum), si la caisse n'atteint pas le rendement de 2,5% par année ; selon l'experte Stella Mottu, mandatée par le SSP, c'est fort probable car la Caisse devra ponctionner une partie du rendement pour constituer une réserve de fluctuation de valeur pendant les 10 premières années ; le non permettrait de rester en primauté de prestations avec des baisses certes, mais difficiles à chiffrer et peut-être pas aussi catastrophiques que celles annoncées (-20%) ; on peut s'attendre en 2021 à un rééquilibrage des rapports entre les forces politiques cantonales plus favorable aux employés.

Discussion

Explication très précise sur cet objet de Stéphane Delley qui dit, entre autres, que l'autorité de surveillance autoriserait à maintenir la situation actuelle au plus tard jusqu'à mai 2021 ; les pertes pourraient alors s'élever

de 20 à 35% si le projet était refusé. Il précise que le rendement de 2,5% est fiable. Il y a donc, selon lui, un réel risque de voter Non si bien qu'il pense que l'AFPESS devrait plutôt appeler à soutenir le projet.

Olivier Suter pense que laisser la liberté de vote est la bonne solution ; pour lui, voter Oui à un projet où tout le monde est perdant est quand même surprenant, mais il comprend les craintes.

Guy-Noël Jelk précise que la loi qui n'a pas du tout été améliorée par le parlement (toutes les demandes d'amélioration proposées par la gauche ont été refusées) et pense qu'il s'agit donc d'un mauvais accord. Cependant, les incertitudes qui pèsent en cas de refus sont trop importantes pour prendre le risque de voter Non.

Certaines contraintes légales obligent les caisses de pension à investir prudemment, ce qui explique en partie le taux de 2,5%.

Vote de l'assemblée sur le mot d'ordre :

4 personnes en faveur du OUI ; 21 personnes pour la liberté de vote ; deux abstentions. Le mot d'ordre de l'AFPESS est ainsi la liberté de vote.

Relation AFPESS-FEDE

La majorité du comité exprime sa déception quant à la ligne syndicale de la FEDE et l'attitude du comité. Cette ligne ne permet pas de défendre jusqu'au bout les intérêts des membres (MSE, Caisse de pension). En outre, la stratégie du comité de l'AFPESS, qui était de pousser la FEDE à être plus combative et à privilégier l'unité d'action avec le SSP, s'est heurtée à des barrières infranchissables. La ligne extrêmement conciliante de la FEDE où la recherche du moindre mal, en maintenant coûte que coûte de bons rapports avec le Conseil d'Etat et son homme fort, Georges Godel, ne stimule pas mais réfrène l'auto-organisation des employés et inhibe le potentiel de combativité. Les débats en comité de la FEDE sur ces questions n'ont d'ailleurs pas véritablement eu lieu et ont été verrouillés en AG. Le comble a été la décision de mener une campagne active pour le Oui à la réforme de la caisse de pension. Avant d'être un problème structurel, il s'agit cependant avant d'un problème de personne.

Aussi, le comité pense qu'il est important d'avoir une discussion sur nos rapports avec la FEDE. Il ne s'agit cependant pas de prendre une décision ce soir, d'autant plus qu'un nouveau comité va entrer en fonction, mais d'en discuter.

Urs défend une autre position : faire partie de la FEDE nous permet de faire entendre notre voix et d'éviter parfois le pire. Dans le cadre de la FEDE,

nous pouvons faire passer nos idées et défendre nos positions. La FEDE permet aussi d'être à la source d'informations et d'être plus proche des cercles de décisions. C'est aussi à la nouvelle équipe du comité de se positionner par rapport à ce dossier. En sortant de la FEDE nous ne défendons pas une vision unitaire que nous avons toujours privilégiée.

Questions et Discussion

A une question sur la possibilité de modifier la ligne de la FEDE, Olivier Suter donne des exemples qui montrent que les tentatives qui ont été tentées se sont soldées par des échecs.

Comme la FEDE ne peut pas nous imposer une ligne dans nos décisions, y a-t-il un avantage à quitter la FEDE ? On ne peut répondre à cette question, mais on constate qu'il y a une insatisfaction grandissante par rapport à cette association (la FOPIS va la quitter ; de plus en plus d'employés d'Etat refusent de payer les deux francs sur leur salaire).

Pour les questions pédagogiques, le partenaire social est la FAFE, et pas la FEDE. En outre, dans la loi scolaire du S2, l'AFPESS est le partenaire officiel. Cependant, pour les questions syndicales, on perd, en effet, un certain poids si on quitte la FEDE.

En outre, il paraît dommage de quitter la FEDE pour des raisons de personnes, parce que c'est un acte fort. En effet, quitter une faîtière est une décision très importante : il vaut mieux tenter de modifier de l'intérieur que de quitter.

Conclusion : il est laissé le soin au nouveau comité de définir une stratégie par rapport à la FEDE.

Mandats de l'assemblée

Mandats proposés par le comité :

Répondre à la mise en consultation Lpers/Rpers d'ici au 15 octobre. Le délai a été obtenu par la FEDE ; la FEDE, le SSP et la FAFE proposent de refuser la modification, en proposant des amendements.

Continuer au sein de la CURN, c'est-à-dire de poursuivre la réflexion sur l'usage du numérique.

Continuer à se battre pour la baisse des effectifs.

Mandat proposé par les membres :

Promouvoir l'éducation à un développement durable (intégrer le groupe de réflexion qui s'est constitué par rapport à cet objet ; plusieurs groupes se sont montrés intéressés par ce projet. En février 2021, il y aura le rapport intermédiaire du plan d'étude fédéral dans lequel la durabilité est inscrite

non seulement dans la branche de géographie mais aussi dans toutes les autres branches ; ceci est prévu aussi pour la digitalisation et l'interdisciplinarité. Une demande pourrait être faite de la création d'une structure concrète dans les écoles par rapport à ces éléments).

Divers

Il faut rester attentif à la stratégie du Conseil d'Etat par rapport à l'implémentation du BYOD, ne pas se résigner.

Remerciements très émouvants par Urs aux quatre membres sortants du comité : Angelo, Emmanuel, Olivier et Serge.

L'assemblée se termine à 18 h 40.

Serge Castella